

# AIDES AUX APPRENTI(E)S

(Année de formation 2021/2022)



AIDES



## ► Les aides

- Gratuité de la formation
- Restauration et hébergement : pris en charge selon les règles fixées par chaque OPCO
- Aide au premier équipement professionnel : Pris en charge par les OPCO dans la limite de 500€ par apprenti.
- Fonds social formation : Il intervient en cas de difficultés financières après étude du dossier (demande à déposer sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine).
- Carte Etudiant des Métiers : Réduction auprès de divers prestataires
- Aide au financement du permis de conduire B : Aide forfaitaire de 500€ destinée aux apprentis majeurs et inscrits dans une auto-école.
- Aide financière pour l'hébergement : Dispositif Mobili-Jeune, APL...
- Aide à la mobilité européenne, internationale.

## CONTACTS

05 49 62 24 90

infogen@cfametiers86.fr

Campus des métiers CMA 86

